



FONDATION
Abbé Pierre

La charte des Boutiques Solidarité





UNE ATTENTION PORTÉE À L'AUTRE

Au sein des Boutiques Solidarité, la relation à l'autre est fondée sur la reconnaissance de sa personnalité et de son appartenance à la société. Cela favorise la rencontre entre personnes accueillies et accueillants, dont la bienveillance et l'écoute facilitent l'expression de la singularité de chacun.

Le regard porté sur les personnes accueillies, souvent fragiles, vise à leur redonner confiance, valeur et dignité. Par une attitude empathique, il s'agit de prendre soin de l'autre, en reconnaissant la pertinence de sa parole, en valorisant ses choix et ses compétences, et de cheminer ensemble vers l'autonomie.

UN LIEU D'ANCRAGE

Les Boutiques Solidarité sont des lieux de vie chaleureux, de qualité, où la relation s'établit dans la durée, sans limite de temps, au rythme de chacun. Une personne peut n'avoir aucune demande, pas d'autre projet que d'être accueillie.

Les Boutiques Solidarité accueillent toute personne et respectent l'anonymat des gens qui le souhaitent. Ce principe d'inconditionnalité n'est pas incompatible avec l'acceptation de règles imposées par les exigences du collectif ou les contraintes matérielles, dans un cadre paisible et rassurant garantissant la confidentialité des informations échangées.

Le respect des personnes, de leurs opinions et de leurs croyances est garanti par les principes de neutralité et de laïcité en vigueur dans le lieu d'accueil.

UN LIEU OUVERT AUX POSSIBLES

Administrateurs, salariés et bénévoles coopèrent entre eux et avec les personnes accueillies. La participation des personnes accueillies à la vie de la Boutique Solidarité, leur « pouvoir d'agir », sont encouragés. Les accueillants les incitent à prendre des places et à tenir des rôles inhabituels (participer à l'accueil, animer une activité, devenir bénévole, témoigner et interpeller...).

Les Boutiques Solidarité sont des lieux ouverts sur leur environnement, dans une perspective de développement social local. Elles concourent au lien dans leur quartier et au maillage des partenaires.

LA RELATION D'ACCOMPAGNEMENT : DU LIEN QUOTIDIEN À LA MÉDIATION

Les Boutiques Solidarité peuvent proposer à toutes les personnes accueillies des premières réponses et/ou une orientation vers des organismes externes. Les services sont aussi les supports d'un lien au quotidien, inscrit dans la continuité.

En fonction des ressources et des manques du territoire, pour les personnes qui en expriment le besoin et la demande, ce lien peut évoluer vers une relation d'accompagnement et de médiation pour soutenir l'accès à leurs droits et devoirs de citoyen.

Sans se substituer aux dispositifs existants ni à la volonté des personnes, les Boutiques Solidarité créent des

réponses adaptées. Elles donnent ainsi une impulsion au parcours dans lequel s'engage la personne, puis préparent avec elle les relais nécessaires à son projet.

L'ANIMATION DE LA DIMENSION COLLECTIVE

Sortir du quotidien, vivre ensemble, faire ensemble : les actions collectives (ateliers d'expression, activités culturelles et sportives, visites et séjours...) sont autant d'occasions pour les personnes accueillies de mettre en œuvre leurs potentiels et de rencontrer des artistes, des intervenants, des groupes de pairs, d'autres collectifs... Les actions collectives invitent chacun à se mettre en mouvement, à se situer dans un groupe, à renouer des relations et à développer son estime de soi.

QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

Chaque Boutique Solidarité veille à la cohérence de ses relations internes et de ses pratiques avec les valeurs de la charte. La qualité de l'accueil et la cohésion des équipes reposent notamment sur la formation, le travail en commun et la supervision.

Les accueillants, bénévoles et salariés, sont formés à l'accueil de personnes en grande précarité, matérielle et morale. Leur effectif et leur encadrement assurent la sécurité de toutes les personnes présentes au sein de la Boutique Solidarité.

Chaque Boutique met en place les temps nécessaires à la conception et à l'évaluation de son projet, ainsi qu'à la régulation des événements, dans une logique de prévention et de bienveillance.

UN RÉSEAU POUR OBSERVER, AGIR ET INTERPELLER

À travers les actions qu'elle soutient, la Fondation Abbé Pierre constitue un réseau d'alliances, basé sur le partage d'actions innovantes et de réflexions entre Boutiques Solidarité et au-delà, notamment avec les autres groupes Emmaüs.

Les relations entre la Fondation Abbé Pierre et les Boutiques Solidarité membres de ce réseau sont régies par des engagements réciproques.

La mobilisation des membres du réseau s'appuie sur une observation constante, quantitative et qualitative, des phénomènes d'exclusion et des situations vécues par les personnes.

Le réseau défend la place des accueils de jour dans le dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » afin que les personnes en grande difficulté ne soient pas oubliées par les politiques publiques de la ville, de veille sociale et d'accès au logement.

Le réseau s'engage à faire vivre cette charte, à en respecter l'esprit, à en évaluer la mise en œuvre et à la faire évoluer si nécessaire.



Un réseau au service des personnes accueillies : engagements réciproques

LA BOUTIQUE SOLIDARITÉ S'ENGAGE

VIS-À-VIS DES PERSONNES ACCUEILLIES :

- à les accueillir de manière inconditionnelle et à respecter leur anonymat, aussi longtemps qu'elles en manifestent le besoin et le souhait,
- à les aider à retisser des liens sociaux à travers leur participation à la vie collective,
- à leur présenter et expliquer la charte des Boutiques Solidarité,
- à favoriser l'émergence des projets des personnes,
- à chercher avec elles des réponses appropriées à leurs situations,
- à faciliter l'ouverture de la structure sur son environnement,
- à promouvoir localement une image positive de la Boutique et des personnes accueillies.

LA FONDATION ABBÉ PIERRE S'ENGAGE

VIS-À-VIS DES BOUTIQUES SOLIDARITÉ MEMBRES DE SON RÉSEAU :

- à proposer une animation qui facilite l'appropriation du réseau par les Boutiques Solidarité,
- à examiner les projets qui lui seront présentés par une ou plusieurs Boutiques afin de leur apporter un soutien et un accompagnement adaptés,
- à organiser des journées de formation et des temps de réflexion pour les salariés et les bénévoles,
- à développer la co-construction d'actions avec des personnes accueillies,
- à diffuser et à valoriser les expériences, pratiques et réflexions,
- à défendre à l'extérieur et notamment auprès des pouvoirs publics l'approche spécifique aux Boutiques Soli-

darité et leur action au service des personnes démunies,

- à jouer si nécessaire un rôle de médiation lors de difficultés internes ou avec les partenaires,
- à garantir que les Boutiques Solidarité membres du réseau respectent la charte et les droits des personnes accueillies,
- à partager les valeurs portées par la Fondation,
- à travailler en réseau, dans une volonté de coopération, pour confronter les pratiques et mobiliser les acteurs au plan local et national,
- à relayer l'image et les messages de la Fondation,
- à adopter une attitude d'ouverture et de transparence,
- à s'inscrire dans les actions communes du réseau, destinées aux équipes et personnes accueillies,
- à participer aux sessions de formation proposées par la Fondation Abbé Pierre,
- à transmettre des éléments d'observation et d'analyse de l'activité,
- à fournir annuellement un rapport d'activité et un rapport financier,
- à évaluer le fonctionnement de la Boutique Solidarité en y associant les personnes accueillies.

LES BOUTIQUES SOLIDARITÉ S'ENGAGENT ENTRE ELLES :

- à proposer des échanges d'informations et de savoir-faire, des visites inter sites ainsi que des rencontres entre les salariés, les bénévoles, les personnes accueillies,
- à rechercher des mutualisations,
- à être force de proposition vis-à-vis de la Fondation Abbé Pierre.



Délégation générale

3, rue de Romainville - 75019 Paris

Tél. : 01 55 56 37 00 - Fax : 01 55 56 37 01

fondation-abbe-pierre.fr